

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 10 janvier 2005

| Nombre de membres | | |
|--|-------------|---|
| Afférents Au conseil communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 42 | 42 | 31 |

L'an deux mille cinq le dix janvier à 18h30, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente d'Aumelas, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. VILLARET Louis - M. DONNADIEU Jacques - M. CHRISTOL Jean Marie - M. ASENSI Raphaël - M. REQUIRAND Daniel - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. PALOC Eric - M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. POUJOL Robert - M. YVANEZ André - M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - M. LAURIAK Gérard - Mme GUERRE Nicole.

Absents excusés : M. CADILHAC Jean-François - M. GOMEZ René - M. SANCHEZ Norbert - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. AGOSTINI Jean André - M. ALVERGNE Michel - Mme VIVIEN Isabelle - M. NOUGAREDE Elie.

Absents : M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. TOURET Jean-Louis - M. CROS Christian.

Monsieur AGOSTINI donne pouvoir à Monsieur SALASC
Monsieur CADILHAC donne pouvoir à Monsieur VILLARET

Monsieur CARCELLER a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

14-2005

Aménagement des abords du Pont du Diable – lancement d'un concours de maîtrise d'oeuvre

Monsieur ANDRIEUX, rapporteur, explique que par délibération en date du 1er décembre 2003, le conseil communautaire a validé le projet d'aménagement des abords du Pont du Diable, soumis ensuite à enquête publique du 24 mai au 25 juin dernier.

Dans le périmètre de la DUP, il est prévu les aménagements suivants :

- Aménagement de parkings intégrés au site permettant l'accueil des véhicules lors de pics de fréquentation du site, et régulant la circulation des véhicules entre le Pont du Diable et le village de Saint-Guilhem-le-Désert
- Réhabilitation du patrimoine bâti de qualité (Pont du Diable, Calvaire) et des espaces naturels environnants
- Aménagement d'un point d'accueil permettant l'orientation et l'information des visiteurs
- Aménagement de cheminements piétons sur l'ensemble du site vers la grotte de Clamouse et le village de Saint-Jean-de-Fos en particulier

L'ensemble de ces aménagements, dont la maîtrise d'ouvrage sera partagée par la communauté de communes et le Département, est estimé à 4 896 000 € HT, pour lesquels des financements à hauteur de 80% sont mobilisables.

Afin de mettre en œuvre ces travaux d'aménagements, il y a lieu de procéder à la désignation de la maîtrise d'œuvre chargée de leur conception et de leur conduite. Cette désignation se fera dans le cadre d'un concours de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil, Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-de se prononcer favorablement sur le contenu du programme d'aménagement des abords du Pont du Diable

-de se prononcer favorablement sur le lancement d'une procédure de concours pour la désignation de la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du site

-d'autoriser le Président à lancer la consultation et à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

-d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet,

-d'autoriser le Président à signer les documents d'urbanisme nécessaires à la bonne réalisation de ce projet

-d'autoriser le Président à solliciter les subventions qui pourraient être attribuées à cette opération

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis Villaret